

18 AVR. 1989

22 MAI 1989

N° I2.00.II/161

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda

KIGALI.-

«Pour approbation :
le Ministre des Transports et
des Communications»

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au compte de l'Ordon-
nateur-Trésorier du Rwanda à Kigali, la somme de 15.625 FRW
(QUINZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS). ✓

Cette somme représente le remboursement pour
le mois de Mai 1989 relatif au prêt pour construction accordé
à Monsieur NTAGERURA André, Ministre des Transports et des
Communications.

Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de: QUINZE MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS
(15.625 FRW).

Le Gestionnaire des Crédits
au MINITRANSCO

AKIMANIZANYE Anastasie.-

Pour vérification, approbation et imputation

à charge de 19.04.89
Engagement n° du 18/4/89
..... le 18/4/89
Le Gestionnaire des Crédits au Service

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 19 MAI 1989

OT 364 du 30-6-89

18 AVR. 1989

N° IS.00.11/164

MINISTRE DES TRANSPORTS
ET DES COMMUNICATIONS

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI. -

Il est procédé à
la Mission des Transports et
des Communications

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Il y a lieu de verser au compte de l'Ordon-

nateur-Trésorier du Rwanda à Kigali, la somme de 15.025 FRW
(QUINZE MILLE SIX CENT VINGT CING FRANCS RWANDAIS).

Cette somme représente le remboursement pour
le mois de mai 1989 relatif au prêt pour construction accordé
à Monsieur NTAARURA André, Ministre des Transports et des
Communications.

Certifiée sincère et véritable et arrêtée
à la somme de: QUINZE MILLE SIX CENT VINGT CING FRANCS RWANDAIS
(15.025 FRW).

Le Gestionnaire des Crédits
au MINISTRANSO

ARIMANIYI YAZAZAZI

Par vérification, approbation et impulsion
le Directeur de l'Administration des Finances
Rwanda
le Directeur de l'Administration des Finances
Rwanda

AVIS DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali le 18 mai 1989

18 MAI 1989